

le Mag de l'Entrepreneur

GESTION

8

COMMENT RENTABILISER SON LOCAL AUX HEURES PERDUES.

ÉVÈNEMENT

16

45^{es} JOURNÉES NATIONALES DES CENTRES DE GESTIONS AGRÉÉS ET DES PETITES ENTREPRISES : CAP SUR UN OcéAN DE SERVICES !

SOCIAL

19

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR : COMMENT EN FAIRE BÉNÉFICIER VOS SALARIÉS ?



DIAGNOSTIC



COLLECTE DE DONNÉES



ANALYSE DE DONNÉES

**LABEL ASSO
LE LABEL DE CONFIANCE
DE VOTRE ASSOCIATION**



LABELLISATION



RECOMMANDATION



SERVICES



L'A.G.A-PL.FRANCE et le C.G.A.FRANCE fusionnent



Les conseils d'administration de l'A.G.A-PL.FRANCE et du C.G.A.FRANCE ont décidé, lors de leurs réunions de novembre dernier, de fusionner pour ne plus constituer qu'une seule et même association. Cette unification sera entérinée par les assemblées générales réunies en janvier 2025.

Ce choix vise à mutualiser leurs moyens humains et informatiques au service de leurs adhérents, qu'ils soient professionnels libéraux, commerçants, artisans ou prestataires de service. Nos deux associations seront plus fortes en étant unies.

Elles changent de forme pour adopter le statut juridique d'Organisme Mixte de Gestion Agréé (OMGA) et ainsi servir toutes les entreprises, quel que soit leur régime fiscal.

Ce nouvel ensemble s'appellera

UNIVERSALIS

Nos engagements envers vous, nos adhérents, restent identiques. La prévention fiscale demeure notre priorité afin de vous éviter toute déconvenue, tout comme nous sommes attachés à la prévention des difficultés économiques et financières pour corriger au plus tôt les dérives.

Nous mettons également sur la formation et l'information pour vous permettre d'appréhender les actualités réglementaires dans les domaines juridique, fiscale, sociale, ou encore de maîtriser la gestion de votre activité et les évolutions de votre environnement.

Naturellement, L'A.G.A-PL.FRANCE reste à votre disposition pour tout complément d'information.

L'ensemble des collaborateurs de l'A.G.A-PL.FRANCE vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Avec le souci de vous aider et la satisfaction de vous servir,

Votre Organisme de Gestion Agréé



A.G.A-PL.FRANCE



02 41 91 50 70



contact.association.agreee@fiducial.fr



**60 rue du Bon Repos - CS 70805
49008 ANGERS CEDEX 01**



www.aga-pl-france.fr

Tous droits de reproduction réservés sauf autorisation expresse de « **Le Mag de l'Entrepreneur** ».

Les informations contenues dans les articles signés sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

Bulletin édité pour la Fédération des Centres de Gestion Agréés par :

CGA Diffusion SAS, 8 B, rue du Patis Tatelin CS 90805 35708 Rennes Cedex 7

Directeur de la publication :

David Blanchard

Responsable conception, réalisation et suivi de la diffusion :

Sahouly LAIR

2 rue Meissonier, 75017 Paris, Tél. 01 42 67 98 08

Site internet : www.cgadiffusion.com

Maquette, conception et réalisation :

© JULIEN-Jopub Communication

Illustrations :

Emvé

Tél. 03 20 24 20 63

Crédits photos :

© Imprimerie JULIEN - Shutterstock

Impression :

Imprimerie JULIEN - 62 DIVION

Tél. 03 21 62 30 40

Dépôt légal à parution :

N° ISSN 3000-2664

Commission paritaire :

N° 0625 G 89624

Abonnement annuel/6 numéros :

3,81€.

Ce numéro a été tiré à :

16 055 exemplaires

Sous l'égide de la Fédération des Centres de Gestion Agréés.



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



LABEL ASSO, LE PASSEPORT CONFIANCE DES ASSOCIATIONS !



David Blanchard
Président de la FCGA

*En ouvrant son expertise de la gestion aux associations, la Fédération des centres de gestion agréés n'accomplit pas seulement un virage historique. Elle agit au nom d'une valeur cardinale : **la responsabilité sociétale.***

Car c'est bien de cela dont il s'agit. Dans un pays où les quelque 1 500 000 associations en activité sont des acteurs incontournables de la cohésion sociale, la FCGA met son demi-siècle d'expertise au service de l'intérêt général. Une démarche qui prend tout son sens quand on mesure les défis auxquels font face les dirigeants associatifs : complexité administrative croissante, exigences accrues des financeurs, besoin de transparence.

Entre obligations règlementaires, contraintes fiscales et exigences sociales, ces responsables - souvent bénévoles, faut-il le rappeler - se retrouvent parfois démunis... Et c'est précisément là que la FCGA fait la différence ! Forte de ses cinquante années d'expertise en prévention fiscale et de son réseau national d'organismes de gestion agréés présents sur tout le territoire, elle met aujourd'hui son savoir-faire au service du monde associatif.

Label Asso incarne cette alliance vertueuse entre l'expertise technique et l'engagement sociétal. Ce partenariat inédit va au-delà de la simple labellisation : il s'agit d'un accompagnement global qui allie rigueur et bienveillance. Les 80 OGA de proximité sont des partenaires de confiance pour les associations. Celles-ci y trouvent un service unique et un cadre sécurisant pour se développer sereinement.

L'initiative de la FCGA, c'est vrai, marque un tournant dans l'histoire de notre institution. Elle démontre qu'excellence et solidarité peuvent faire bon ménage. En créant ce pont entre le monde du chiffre et celui de l'engagement associatif, notre fédération répond à une belle exigence citoyenne : celle d'un développement associatif plus serein, mieux accompagné et résolument tourné vers l'avenir.

SOMMAIRE

02

SERVICES

Label Asso : le label de confiance de votre association.

04

ACTUS EN BREF

Entrepreneurs, professionnels libéraux. Fiscal, social, juridique et profession.

06

NATURE ET BIEN-ÊTRE

Entrepreneurs, professionnels libéraux. Faire évoluer sa posture professionnelle au contact des chevaux.

08

GESTION

Comment rentabiliser son local aux heures perdues.

10

FISCAL

Jeunes entreprises innovantes : quoi de neuf avec la loi de finances pour 2024 ?

12

FLASH INFOS

14

BIEN-ÊTRE

Entrepreneurs, professionnels libéraux. Gérer son stress naturellement.

16

ÉVÈNEMENT

45^{es} journées nationales des Centres de gestion agréés et des petites entreprises : CAP SUR UN Océan de Services !

19

SOCIAL

Prime de partage de la valeur : comment en faire bénéficier vos salariés ?

ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

FISCAL

CFE DES LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS

Le 8 novembre 2023, l'administration fiscale a mis à jour sa doctrine sur l'assujettissement à la cotisation foncière des entreprises (CFE) des loueurs en meublé non professionnels (LMNP), en considérant qu'en cas de conventions en cascade, l'activité de chaque bailleur, propriétaire ou locataire intermédiaire, est imposable à cette cotisation. Ainsi, à compter de 2024, les loueurs en meublé qui détiennent un bien dans une résidence services (résidence pour étudiants, pour personnes âgées ou résidence de tourisme notamment) sont désormais

imposables à la CFE et doivent s'acquitter de cette contribution (toutefois, seule la cotisation minimale de CFE devrait être exigible). Auparavant, seul le gestionnaire de la résidence était imposable à la CFE.

À noter : les avis d'impôt 2024 de cotisation foncière des entreprises sont disponibles dans l'espace professionnel sur impots.gouv.fr.

La date limite de paiement est fixée au 16 décembre 2024 inclus.

SOCIAL

REVALORISATION ANTICIPÉE DU SMIC

Le SMIC horaire a été porté, le 1^{er} novembre 2024, de 11,65 € à 11,88 € bruts en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon (à Mayotte, le SMIC horaire brut est fixé à 8,98 €). Le SMIC mensuel pour un salarié mensualisé

soumis à une durée collective du travail de 35 heures hebdomadaires passe ainsi à 1 801,80 € bruts et 1 426,30 € nets.

À noter : le gouvernement a annoncé qu'il s'agit d'une anticipation de la revalorisation annuelle du 1^{er} janvier. Il ne devrait donc pas y avoir de nouvelle augmentation au 1^{er} janvier 2025.

UNE AIDE DE L'URSSAF POUR LES ENTREPRENEURS VICTIMES D'INTEMPÉRIES

L'Urssaf a pris des mesures pour aider les employeurs et les indépendants dont l'activité a été affectée par les récentes intempéries survenues en régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Centre-Val de Loire, Champagne-Ardenne, Île-de-France, Lorraine, Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie.

Pour les employeurs, l'Urssaf fera ainsi preuve de tolérance face aux retards de déclaration du fait des inondations. Un report des échéances de cotisations et une remise des pénalités et majorations de retard pourront également être accordés.

Pour les indépendants, un report des échéances des cotisations personnelles, sans application de pénalités ou de majorations de retard, pourra aussi être mis en place. Pour faire ces demandes, il faut contacter son Urssaf via la messagerie et l'onglet « **Déclarer une situation exceptionnelle** » ou par **téléphone au 3698, choix 0** (actualité Urssaf du 18.10.2024).



HAUSSE DES SALAIRES DURANT UN CONGÉ MATERNITÉ

Pendant un congé maternité, le contrat de travail de la salariée est suspendu. Il en résulte que si une augmentation générale de salaire intervient dans l'entreprise pendant le congé maternité, la salariée en congé n'a droit à cette augmentation qu'à partir de son retour à son poste de travail, et non pas dès

la date où cette augmentation est intervenue dans l'entreprise (Cour de cassation, chambre sociale 2.10.2024, n° 23-11582 FSB).

À noter : cette règle générale ne s'applique qu'en l'absence de dispositif conventionnel plus favorable.

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE : ATTENTION AUX MENTIONS DE LA PROPOSITION DE RECLASSEMENT

Un employeur qui envisage un licenciement pour motif économique, collectif ou individuel, doit chercher à reclasser le ou les salariés visés et leur faire une proposition de reclassement comportant certaines mentions obligatoires : nom de l'employeur, nature du contrat de travail, localisation

du poste, notamment. Or, la Cour de cassation considère que l'absence d'une seule de ces mentions énumérées par le code du travail suffit à rendre la rupture du contrat de travail dépourvue de cause réelle et sérieuse (chambre sociale 23.10.2024, n° 23-19629 FSB).

JURIDIQUE

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : LA MISE EN ŒUVRE CONFIRMÉE

L'administration a rappelé que l'obligation pour les entreprises soumises à la TVA et établies en France d'émettre et de recevoir des factures électroniques s'appliquera progressivement à partir du 1^{er} septembre 2026, selon le calendrier fixé par la loi de finances pour 2024 :

- grandes entreprises et entreprises de taille intermédiaire : pour les factures émises à compter du 1^{er} septembre 2026 (un décret pourra fixer une date ultérieure, sans dépasser le 1^{er} décembre 2026) ;

- petites et moyennes entreprises (PME) et micro-entreprises : pour les factures émises à compter du 1^{er} septembre 2027 (un décret pourra fixer une date ultérieure, sans dépasser le 1^{er} décembre 2027).

En outre, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, devront être en mesure de recevoir des factures sous format électronique à compter du 1^{er} septembre 2026 (communiqué Bercy Infos Entreprises du 18.10.2024).

PROFESSION

AUXILIAIRES MÉDICAUX : DES CHANGEMENTS POUR LE RÉGIME DE RETRAITE EN 2025

La caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmières, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes (CARPIMKO) prévoit plusieurs changements importants pour les cotisations et les prestations de ses différents régimes en 2025 :

- la cotisation annuelle du régime invalidité-décès sera gelée à 1 022 € ;
- pour les prestations décès, les partenaires liés par un pacte civil de solidarité (PACS) bénéficieront des mêmes droits que les conjoints mariés ;
- les indemnités journalières pour reprise thérapeutique après un arrêt pour raisons de santé seront étendues et renforcées ;
- la rente d'invalidité sera conservée pendant une reconversion professionnelle à la suite d'une inaptitude physique, avant d'être progressivement réduite sur une période de 2 ans ;
- les indemnités journalières d'inaptitude ne seront plus versées pendant une période de congé maternité et l'indemnisation de la Carpimko ne pourra donc pas se cumuler avec les prestations maternité de l'Assurance maladie.

PÉDICURES-PODOLOGUES : SE PRÉMUNIR DES CYBERATTAQUES

Pour pouvoir faire face à la cyber-malveillance et aux cyber-attaques et surtout préserver la sécurité des données des patients, le ministère de la Santé et de l'Accès aux soins, l'Agence du numérique en santé (ANS) et l'Ordre national des pédicures-podologues (ONPP) proposent une fiche sur les bonnes pratiques de cybersécurité pour les pédicures-podologues.

Cette fiche, qui détaille les mesures à adopter en la matière, peut être téléchargée sur le site de l'Ordre national des pédicures-podologues.



TABLEAU DE BORD

SMIC : 11,88 €/heure au 1.11.2024 (soit 1 801,80 €/mois sur la base de 35 heures hebdomadaires).

Minimum garanti (MG)
au 1.11.2024 : 4,22 €.

Plafond SS : 3 864 €/mois
du 1.1.2024 au 31.12.2024.

Indice Insee des prix à la consommation (ensemble des ménages, tabac inclus) :
119,56 en septembre 2024, soit -1,2 % en un mois et +1,1 % en un an.

Indice Insee du coût de la construction : 2205 au 2^e trimestre 2024, soit +3,86 % en un an.

Indice des loyers commerciaux (ILC) :
136,72 au 2^e trimestre 2024, soit +3,73 % en un an, +15,46 % en 3 ans et +26,15 % sur 9 ans.

Taux ESTER (ex-Eonia) :
3,155 % au 31.10.2024.

Taux moyen des découverts
au 3^{ème} trimestre 2024 : 14,17 %.

Taux de l'intérêt légal professionnel :
4,92 % au 2^{ème} semestre 2024.



ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS LIBÉRAUX FAIRE ÉVOLUER SA POSTURE PROFESSIONNELLE AU CONTACT DES CHEVAUX

S'appuyer sur la relation humain-cheval pour améliorer son savoir-être et ses relations à l'autre durablement, voici l'une des promesses de l'équicoaching dont les bénéfiques se transposent aussi bien dans la vie personnelle que professionnelle. Mais que recouvre réellement cette pratique ? Partez à la découverte de cet univers qui franchit les frontières entre les humains et les non humains pour faire évoluer notre rapport au monde.

L'ÉQUICOACHING EN QUESTION

Si les récits de notre aventure commune avec le cheval ont mis l'accent sur la force motrice de l'animal que ce soit au service de l'agriculture, de la mobilité ou des loisirs, une vision plus complète voit progressivement le jour auprès du grand public. Cette dernière permet de mieux prendre en considération le cheval en tant qu'être émotionnel, incarnant à lui seul cette belle combinaison de robustesse et de sensibilité. Des pratiques telles que l'équicoaching ont émergé, emportant dans leurs sillages des humains en quête de mieux-être. Ainsi, d'après le **SynPAAC** (Syndicat des Professionnels de l'Ac-

compagnement Assisté par le cheval), « l'équicoaching est une pratique d'accompagnement expérientiel, assistée par le cheval, qui permet le développement du potentiel individuel et du collectif, dans le cadre d'objectifs professionnels ou personnels. Le cheval agit, notamment, comme révélateur et partenaire d'expérience ». Cette discipline, encore récente, a trouvé des adeptes chez les professionnels qui ont discerné en elle le potentiel de développer les capacités relationnelles si bénéfiques au monde du travail.

LE CHEVAL, MIROIR DES ÉMOTIONS

Les bienfaits de l'équicoaching s'évaluent à l'une des caractéristiques intrinsèques des chevaux. Ces derniers sont certes beaucoup plus grands, mais aussi et surtout beaucoup plus sensibles que nous, à tel point qu'ils seraient capables de sentir le rythme cardiaque d'une personne se tenant auprès d'eux. Cet animal de troupeau a non seulement la faculté de reconnaître les émotions de ses congénères... Mais aussi les nôtres ! Reconnus pour leurs capacités sensorielles exceptionnelles, les chevaux sont considérés comme des maîtres en la matière pour nous faire progresser sur le chemin de l'intelligence émotionnelle, cette capacité non seulement de percevoir, mais aussi d'exprimer ses émotions et d'apprendre à les gérer ainsi que celles des autres.

Ancrés dans l'instant présent, dépourvus de jugements et sans masquer leurs ressentis, ces « **révélateurs instantanés** » nous reflètent, tel un miroir, pour mieux cerner l'impact de nos comportements sur soi ou sur les autres, mais aussi expérimenter de nouvelles manières d'être. Dans un cadre bienveillant et sécurisé, les chevaux nous invitent, le temps d'une séance, à délaissier nos automatismes en vivant une situation inédite propice au changement.



LE DÉROULEMENT D'UNE SÉANCE

Une session d'équicoaching se déroule avec un équicoach et peut être pratiquée aussi bien avec un ou des chevaux qu'avec un ou plusieurs participants. Nul besoin d'être cavalier ou fin connaisseur des équidés puisque tout se déroule à pied et sous la supervision de professionnels aguerris. Un des exercices types, celui de créer une connexion de confiance avec un cheval en liberté. Pas de rapport de force ici, mais la recherche d'un partenariat fondé sur le respect.

Aussi tenu que cela puisse paraître, les exercices ne sont possibles que grâce à cette connexion. En réagissant avec précision à notre degré de congruence, c'est-à-dire la cohérence entre nos pensées, nos discours, nos ressentis, nos intentions et nos actions, le cheval nous invite à ajuster notre posture en nous rendant pleinement disponibles à ce qui est. Il est donc un

partenaire actif du processus d'apprentissage qui nous amène en douceur à mieux gérer nos émotions et améliorer notre savoir-être.

Le coach quant à lui, va guider l'accompagnement en proposant des mises en situation avec les chevaux en accord avec les objectifs fixés. Il va également analyser les différents retours d'expérience en posant des questions de sorte que chaque participant puise dans ses propres ressources, pour trouver ses solutions sur mesure. En alternant exercices et débriefes, le coach va créer des passerelles entre les situations vécues pendant la session et celles du monde professionnel. Aucun conseil à attendre de sa part donc, mais un regard aiguisé pour accompagner les prises de conscience pour que chaque personne continue d'évoluer en toute autonomie, et ce, même après la séance.



LES BIENFAITS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS DE L'ÉQUICOACHING

Qu'attendre d'une séance d'équicoaching ? Du mieux-être et de nouvelles perspectives d'évolution dans sa manière d'être. Grâce à un retour immédiat, les interactions avec le cheval permettent par exemple de rendre compte du niveau de confiance, de la qualité d'une demande et de son niveau de clarté, ... Ce faisant, les participants améliorent leur assertivité, cette capacité d'exprimer ses sentiments et d'affirmer ses droits, tout en respectant les autres, mais aussi apprennent à dépasser certains freins, à améliorer leur communication non verbale, leur écoute active, leur leadership, leur capacité à coopérer ou encore leur cohésion d'équipe le cas échéant.

C'est la connexion avec le cheval qui est l'origine de la progression, la complicité qui se crée à travers elle permet de faire confiance en développant la coopération, l'opportunité de sortir de certaines impasses relationnelles que ce soit d'ordre personnel ou professionnel.

En d'autres termes, en invitant à sortir de sa zone de confort, l'équicoaching offre un espace favorable à l'émergence de nouveaux comportements permettant d'être plus à même de traverser des situations complexes grâce à une connaissance de soi renforcée et à une meilleure gestion des émotions. L'équicoaching apporte aussi tout simplement les bienfaits du temps long en dehors du quotidien, d'un bain de nature au sein de l'environnement équin qui permet de changer d'air.



LES PUBLICS CONCERNÉS

Les apports de l'équicoaching peuvent être utiles à une multitude de profils : **managers, dirigeants, entrepreneurs, mais aussi les personnes travaillant aussi bien seules qu'en équipe.** Chacun peut venir avec des thématiques spécifiques en lien avec des situations vécues dans le cadre professionnel (par exemple mieux appréhender les relances clients, prendre sa juste place en face de différents publics, donner un cap clair, canaliser

son stress ou son excitation, ...). L'équicoaching peut intervenir aussi bien pour la cohésion d'équipe que lors de médiation dans le cadre de l'accompagnement au changement ou la gestion de conflits. Tout comme la frontière entre la vie professionnelle et la vie personnelle est poreuse, les enseignements qui auront émergé au fil des séances auront des répercussions sur ces deux dimensions.

LE TEMPS DE PRENDRE DU REcul SUR SA POSTURE PROFESSIONNELLE



En agissant au cœur des émotions, l'équicoaching permet de les exprimer librement dans un cadre de confiance en bénéficiant des côtés apaisants et sans jugements induits par la présence du cheval. Vivre ses émotions, c'est aussi s'ouvrir à la possibilité de prendre du recul vis-à-vis d'elles, un atout non négligeable aussi bien dans la vie professionnelle que personnelle. Les prises de conscience réalisées dans ce contexte ont l'avantage de favoriser un ancrage durable avec des effets qui se prolongent dans le temps. Une façon de prendre de la hauteur, pour affiner sa trajectoire avec discernement et confiance.

SOURCES :

<https://www.ffe.com/actualites/l-equicoaching-le-cheval-partenaire-de-developpement-personnel-au-service-du-collectif-une-offre>
<https://www.ffe.com/le-cheval/ses-capacites-cognitives>
<https://www.synpaac.org/>

COMMENT RENTABILISER SON LOCAL AUX HEURES PERDUES

En journée, le soir ou même la nuit, un local (commerce, bureaux tertiaires, restaurant, ...) peut continuer à développer son potentiel. Vous ne savez pas comment ? On vous donne des idées !

Rentabiliser des locaux pendant les heures de fermeture peut être un excellent moyen d'augmenter ses revenus. L'occasion aussi de développer sa notoriété et les interactions avec son écosystème, clients ou non clients, commerçants voisins et autres

LOCATION D'ESPACE

Si vous avez de l'espace disponible (salle de restaurant inutilisée entre les services, bureaux, salle annexe...), vous pouvez envisager de le louer pour des événements, des réunions ou des ateliers pendant vos heures de fermeture. Identifiez bien vos cibles potentielles. Les entreprises locales ou les associations peuvent en avoir besoin pour proposer des événements ou des formations en journée ou en soirée. Les indépendants, les

entreprises locales. Qui cibler ? Avec quelle proposition ? À vous de le déterminer en fonction de la zone de chalandise et de la fréquentation du quartier où vous êtes installés.

freelance, voire les étudiants, ont également besoin d'un espace pour travailler la journée (comme un **coworking**) et rencontrer leurs pairs. Dans ce cas, veillez à l'accès et au nombre de prises électriques et à proposer le Wi-Fi gratuit. Les spécialistes du bien-être chercheront un endroit plus calme et isolé pour proposer leurs rendez-vous personnalisés ou cours collectifs.

RÉSEAUTAGE LOCAL

Mieux qu'une simple location, vous pouvez aussi animer votre local en proposant des événements ponctuels ou réguliers, adressés à un public plus ou moins large (**lire encadré en page 9**). Vous pouvez commencer par inviter les commerces voisins, en organisant un événement de réseautage de type **afterwork**. De nouvelles synergies sortent potentiellement

de ce type de rencontres. La création d'une association de commerçants, si elle n'est pas déjà existante, peut être un point de départ, **avec un enjeu essentiel** : que chaque membre s'en empare, avec un rôle d'animateur tournant par exemple, pour éviter que l'énergie initiale ne s'essouffle.

MIEUX VENDRE... APRÈS FERMETURE

Voici quelques stratégies que vous pourrez envisager pour continuer à vendre, même après fermeture. Pour capter l'attention des passants, n'hésitez pas à soigner votre vitrine et à la laisser allumée la nuit. Des éclairages à économie d'énergie ou des panneaux Led basse consommation vous y aideront à moindre coût avec un impact environnemental réduit. Pour compléter le panel d'objets présentés en vitrine, une belle communication papier ou un affichage digital permettront de vous

donner encore plus de chance que le client revienne en journée. La distribution automatique se développe. Pour les pizzas, mais aussi les boîtes de thé, les produits de pharmacie ou les fleurs. Des casiers automatiques peuvent être installés devant votre commerce, s'il y a de l'espace, ou dans des endroits stratégiques de la ville. **Attention**, à penser à en faire la demande d'autorisation auprès des services de la commune. Ils n'acceptent pas toujours facilement.

VENTE EN LIGNE

Pour répondre aux besoins des clients qui aiment acheter depuis chez eux sans se déplacer, proposez un service de livraison en dehors de vos heures d'ouverture en collaboration avec des plateformes de livraison. Un service qui peut être proposé via une application tierce ou depuis votre site web en l'équipant d'un module de vente en ligne. Vous n'en avez pas encore ? Le développement de l'e-commerce reste la meilleure solution pour rendre possible les achats 24/24h. Et il faudra sûrement vous y mettre. L'e-commerce touche désormais tous les secteurs d'activité, même ceux très ancrés dans le domaine physique, comme la construction. En 2023, seuls 2 % des Français déclaraient n'avoir jamais acheté sur internet. Mais, attention, cela ne s'improvise pas. De la technique aux solutions de paiement, des photos produits dont il faut soigner la qualité, jusqu'à la logistique – qui s'occupe des envois, dans quels emballages, à quel prix... Les questions à résoudre sont nombreuses, mais le jeu en vaut souvent la chandelle. Pour augmenter la fréquence d'achat, avez-vous pensé à proposer des « **abonnements** » ou **box** ? Un

nouveau concept tendance, qui permet au client de recevoir directement chez lui des produits à date régulière et vous garantit des ventes récurrentes. Exemple dans le domaine des lessives avec lamarqueenmoins.com ou les produits d'hygiène 900.care



DÉVELOPPER LES ATELIERS

Autre idée de développement de votre offre : si vous avez des compétences ou des connaissances particulières, proposez des formations ou des ateliers en ligne. Cours d'instrument de musique, cours de couture ou de cueillette sauvage... Aujourd'hui l'apprentissage de savoir-faire à l'âge adulte, porteur de sens, est très valorisé. Ce type d'ateliers peut aussi se

faire en physique. La transmission d'un savoir-faire local étant notamment apprécié des visiteurs de passage et des offices de tourisme, prompts à mettre en avant toute matière à offrir une « **expérience** ». Des producteurs de miel peuvent ainsi accueillir autour de la ruche, un brasseur peut organiser un atelier bière et une maroquinière développer des ateliers de fabrication...

OPTIMISER SES HEURES D'OUVERTURE

Avant de penser aux heures perdues, n'oubliez pas d'optimiser vos heures d'ouverture pour répondre au mieux au besoin de votre clientèle : ouvrir entre midi et deux quand on est installé dans un quartier de bureaux où les salariés profitent de leur pause méridienne pour faire leurs courses, ouvrir le soir plus tard quand on est installé dans un quartier résidentiel... Un café-restaurant pourra penser à prolonger la durée des petits-déjeuners ou proposer un menu « **brunch** » attrayant qui dure toute la journée. Développez aussi les ventes complémentaires en installant un coin boutique sur un comptoir ou une étagère. Vous pouvez y proposer des produits locaux, des livres, des articles de café, les biscuits du jour. Enfin, pensez à développer de nouveaux services : dépôts de paniers d'Amap, de colis, ... qui multiplieront les occasions de venir ou revenir dans votre établissement.



PROFITER DES MOMENTS CREUX... POUR VOUS

Si vous avez des creux en journée, consacrez un temps pour travailler sur votre présence en ligne, créer du contenu pour les réseaux sociaux. Vous pourrez commencer par la préparation d'une **mailing list** et d'une **newsletter** pour créer du lien avec vos clients. Elles vous permettront, pourquoi pas, de lancer un

sondage pour mieux connaître leurs avis et vous aider à améliorer vos services et produits. Ces idées pourront vous aider à créer un espace qui attire une clientèle plus large tout en maximisant votre rentabilité. Adaptées à votre marché local, elles peuvent vraiment faire la différence !

LES COMMERCES ET CAFÉ HYBRIDES

Le concept de commerce hybride, en particulier dans le secteur des cafés - restaurants, connaît un grand succès : **café-concert**, **cantine-épicerie locavore**, **resto à expérience** (dans le noir, avec sensibilisation au handicap) **ou resto spectacle**... Un magasin de jeu, une brocante ou un magasin de cycle peut aussi ouvrir un coin café et devenir **café-jeu**, **café-brocante**, **café-vélo**... Sans vous enfermer dans une typologie de café, vous pouvez aussi développer des événements thématiques variés afin d'attirer différents types de clients : des soirées à thème comme des **quiz** ou **des jeux de société**, **des ateliers de cuisine** ou des **expériences de dégustation de café ou de thé** avec des apprentissages sur la préparation ou la dégustation pour attirer les passionnés. Vous

pouvez aussi proposer à des associations locales d'organiser des événements chez vous : des propositions culturelles avec des ateliers philo, géo, langues ou parentalité, des propositions engagées pour mettre en avant des pratiques durables, comme le zéro déchet, le compostage et l'utilisation de produits locaux, pour attirer une clientèle soucieuse de l'environnement, ou autour de la réparation avec le **Repair Café** de votre commune. Enfin, n'oubliez pas les artistes. Exposer des œuvres d'art ou des créations de designers locaux permet non seulement de créer une ambiance unique mais aide les artistes à visibiliser leurs œuvres. Sans compter que le vernissage sera une occasion supplémentaire de faire venir du monde et de l'annoncer dans la presse locale !





JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES : QUOI DE NEUF AVEC LA LOI DE FINANCES POUR 2024 ?

Vous êtes une TPE/PME et vous avez développé un concept, un produit nouveau qui demande un savoir-faire technologique ou scientifique inédit ? Vous pouvez demander le statut de jeune entreprise innovante, réputé comme l'un des plus avantageux du système économique français. Mais attention, la loi de finances pour 2024 est venue modifier certains aspects du dispositif.

Après avoir fêté ses 10 ans cette année, le statut de jeune entreprise innovante (JEI) a pour objectif de soutenir les entreprises nouvelles qui investissent dans la recherche et le développement (R&D). Il permet de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux.

UNE JEI QU'EST CE QUE C'EST EXACTEMENT ?

Pour être considéré comme une jeune entreprise innovante, il faut répondre à **cinq critères bien définis.**

En premier lieu :

- l'entreprise doit employer moins de 250 personnes ;
- réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 50 M d'€ ou disposer d'un total de bilan inférieur à 43 M d'€ (être une TPE ou une PME, en somme).

Ensuite, comme son nom l'indique :

- il faut être une entreprise jeune, c'est-à-dire avoir moins de huit ans au moment de la demande, et être réellement nouvelle : sa création ne doit pas résulter d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension ou d'une reprise d'activité ;
- l'entreprise doit également être indépendante, c'est-à-dire que son capital doit être détenu pour 50 % au moins par des personnes physiques, des sociétés remplissant les critères des JEI, des associations reconnues d'utilité publique à caractère scientifique ou des établissements de recherche et d'enseignement.

Enfin :

- elle doit avoir des dépenses de recherche et développement (R&D) représentant au moins 15 % des charges fiscalement déductibles au titre de l'exercice comptable considéré.

JEI
jeune entreprise
innovante

SOUTENIR L'INNOVATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EN 2025

Dans le projet de loi de finances pour 2025, en cours d'examen au Parlement, a été déposé un amendement visant à soutenir le développement de l'innovation sociale et environnementale au même titre que l'innovation technologique. L'idée est de créer une nouvelle catégorie dénommée « Jeunes

Entreprises Innovantes à Impact » (JEII) au sein du dispositif JEI, en s'appuyant sur les critères de l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS). Ce dispositif concernerait aujourd'hui entre 500 et 800 TPE et PME. À suivre...

QUELS AVANTAGES ?

Le statut de JEI confère aux entreprises des avantages à la fois fiscaux et sociaux non négligeables, mais les premiers viennent d'être considérablement réduits par la dernière loi de finances pour 2024.

En effet, une exonération d'impôt sur les bénéfices leur était traditionnellement accordée et a été supprimée pour les JEI créées à partir du 1^{er} janvier 2024. Celles créées jusqu'au 31 décembre 2023 continuent de bénéficier de cette exonération fiscale, **qui prend la forme d'une exonération totale de l'impôt sur les bénéfices au titre du premier exercice bénéficiaire** (donc pas forcément de la première année de création), **puis d'un abattement de 50 % au titre du second.**

Les périodes d'exonération totale et partielle des bénéfices réalisés ne peuvent excéder douze mois et ne sont pas forcément consécutives.

D'autres avantages fiscaux institués en faveur des JEI sont en revanche maintenus, comme l'exonération de la contribution économique territoriale (CET) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, si les collectivités territoriales concernées le prévoient.

La JEI peut, en outre, bénéficier du crédit d'impôt recherche (CIR - lire encadré en page 11).

Enfin, elle est exonérée, sous certaines conditions, d'environ 50 % des cotisations sociales patronales pour les salariés et mandataires sociaux qui participent à titre principal aux travaux de recherche et développement, c'est-à-dire qui y consacrent au moins 50 % de leur temps de travail. Par exemple, si vous employez pour vos activités de recherche un ingénieur spécialiste ayant un salaire brut annuel de 40 000 €, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'environ 700 € par mois.





COMMENT ÊTRE SÛRS QUE L'ON FAIT DE LA R&D ?

Là où le bât blesse (et où le nom du statut peut induire en erreur), c'est que pour être une JEI il ne suffit pas de proposer un produit innovant. Il faut impérativement réaliser des travaux qui portent sur des problématiques scientifiques ou techniques permettant une réelle avancée dans l'état de l'art du domaine. Ainsi, le premier critère indispensable à une activité de recherche et développement est l'existence d'un «**verrou**» technologique ou scientifique. Ce dernier est caractérisé par l'existence d'une difficulté que l'on ne peut pas résoudre facilement en l'état actuel des connaissances disponibles ou avec les technologies existantes. Ce verrou vous oblige à rentrer dans une démarche de R&D pour trouver une solution. Par exemple, si vous voulez utiliser un polymère destiné à l'intérieur pour un

usage extérieur et que cela n'a jamais été fait, vous allez devoir réaliser les études et expérimentations par vous même. **Mais attention**, cette démarche expérimentale se doit d'être structurée, tracée et documentée (définition d'une problématique scientifique très précise, formulations d'hypothèses et de protocoles de recherche rigoureux, phase d'expérimentation, collecte et analyse des résultats...). De plus, vous devez justifier d'une qualification de votre personnel liée aux activités de R&D (au moins un ingénieur ou un chercheur expert de votre thématique). Ces compétences peuvent être disponibles en interne, mais il est aussi tout à fait possible de faire appel à un prestataire extérieur ou à un laboratoire de recherche.



COMMENT OBTENIR LE STATUT ?

L'obtention du statut est assez simple, mais demande d'être prudent pour éviter un redressement fiscal et risquer de tout devoir rembourser. Il y a deux manières de faire la demande, **soit par déclaration spontanée à l'administration fiscale, soit par rescrit à la Direction des services fiscaux**. Ce dernier procédé est recommandé car il est plus sécuritaire. Il se présente sous la forme d'un dossier qui comprend une partie administrative et financière et une purement technique, à faire valider par l'administration pour s'assurer que vous correspondez bien aux critères du statut de JEI avant de bénéficier de ses avantages. Une fois le rescrit déposé, l'administration a trois mois pour se prononcer. Une absence de réponse dans ce délai vaut accord tacite.

QU'EST-CE QUI CHANGE AVEC LA LOI DE FINANCES 2024 ?

Outre les modifications d'allègements fiscaux déjà évoquées, la loi de finances pour 2024 vient compléter le statut de JEI en y ajoutant une nouvelle catégorie : la jeune entreprise de croissance (**JEC**). Cette dernière étend le statut aux entreprises dont les dépenses de R&D représentent entre 5 % et 15 % des charges fiscalement déductibles, mais se voit ajouter un critère de croissance évalué par rapport à l'évolution du chiffre d'affaires et de l'effectif de l'entreprise. Une réduction d'impôt «**Madelin**» (ou **IR-PME**) plus importante est aussi prévue pour encourager le financement des entreprises innovantes par une réduction d'impôt de 30 % pour les souscripteurs au capital de ces entreprises (et jusqu'à 50 % pour l'investissement dans une entreprise qui réalise au moins 30 % des dépenses en R&D).

La loi de finances pour 2024 entend, par ailleurs, favoriser l'accès de la JEI à la commande publique. Elle la rend en effet éligible à la procédure dite des «**achats innovants**» qui permet aux acheteurs publics de passer, sans publicité ni mise en concurrence, des marchés de travaux, fournitures ou services innovants de moins de 100 000 €.

LOI DE
FINANCES
2024

QUID DU CIR ?

Grâce à leur statut spécifique, les jeunes entreprises innovantes sont éligibles au crédit d'impôt recherche (**CIR**), qui leur permet de couvrir une partie des dépenses engagées dans les activités de R&D (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental). Le

taux du CIR varie en fonction du montant de ces recherches (30 % jusqu'à 100 M d'€ engagés, 5 % au-dessus), les entreprises peuvent choisir de déduire son montant de leurs impôts (sur les sociétés ou sur le revenu), mais il est également possible d'en demander le remboursement immédiat.

ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

LANCEMENT DE FRANCE TRAVAIL PRO

Vous êtes une TPE ou une PME ? Vous souhaitez recruter ? France Travail vient de créer **France Travail Pro** pour offrir une aide personnalisée aux entreprises qui veulent accélérer leur recrutement. Malgré un taux de satisfaction élevé (86,9 %), les services de France Travail en matière de recrutement sont méconnus des employeurs. Pour remédier à cela, France Travail lance son offre « **pro** ». **Objectif** : permettre aux employeurs d'accéder plus facilement à l'aide personnalisée d'un conseiller. Actuellement, plus de 6 000 conseillers France Travail Pro sont présents dans les agences France Travail afin de soutenir les TPE/PME dans leurs démarches de recrutement.

Concrètement, France Travail Pro offre les aides suivantes :

- Amélioration de l'attractivité des offres publiées ;
- Meilleure identification des aides à l'embauche ;
- Accompagnement dans la recherche de candidats (afin de trouver rapidement le « **bon profil** ») ;

- Conseil sur le parcours de tutorat dans le cadre d'une immersion professionnelle ;
- Aide à la formation du candidat avant embauche.

À noter : en 2023, 57 % des employeurs ont estimé que les recrutements ont été « **difficiles** ».



France
Travail.Pro

4 % DES PGE NE SERONT PAS REMBOURSÉS

Une étude du Conseil d'analyse économique (CAE) révèle que 7,5 % des TPE/PME ayant contracté un prêt garanti par l'État (PGE) sont considérées « **à risque** » pour leur remboursement. Ces entreprises représentent 4 % du montant total des PGE restant à rembourser. L'analyse, issue des données du Crédit Mutuel Alliance Fédérale portant sur 95 000 entreprises, montre que 30 % du stock initial des PGE reste à rembourser (en juin 2024). Si 25 % des entreprises ont intégralement rem-

boursé leur prêt, 19 % en ont remboursé moins de la moitié. Plus endettées (proportionnellement à leur chiffre d'affaires) que les PME, les TPE sont plus exposées à la défaillance.

À noter : ces conclusions rejoignent les estimations de la **Banque de France** et de la Direction générale du Trésor (**DG Trésor**) qui anticipent un taux de perte de 4 % sur les PGE.

UN INSTITUT POUR DÉMOCRATISER L'ENTREPRENEURIAT POPULAIRE

L'Institut Maria Nowak, du nom de la pionnière française du microcrédit disparue en 2022, voit le jour pour promouvoir l'entrepreneuriat populaire et le microcrédit. Cette nouvelle structure de recherche, présidée par Thierry Sibieude, fondateur de la Chaire Entrepreneuriat social de l'ESSEC, s'appuiera dans un premier temps sur les moyens de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). Une première étude sur l'entrepreneuriat comme vecteur d'égalité des chances marque son lancement. « *Dans un contexte où l'entrepreneuriat connaît un essor notable, l'Institut se donne pour mission de comprendre l'impact de cette transformation sur les entrepreneurs et la société* », souligne Thierry Sibieude, président du comité scientifique.

Pour en savoir plus : adie.org



TPE/PME : MARGES PRÉSERVÉES ET DETTES EN BAISSÉ

L'Observatoire du financement des entreprises (OFE) vient de publier son rapport annuel 2024. Le document dresse un bilan globalement positif de la situation des TPE/PME françaises. Malgré un contexte économique incertain, les entreprises démontrent leur résilience avec un accès au financement qui reste assuré. Le chiffre d'affaires des TPE/PME a progressé de 5 % en 2023, bien que cette croissance soit moins forte

qu'en 2022. Le taux de marge des entreprises s'est maintenu en 2023 à un niveau supérieur à celui de 2019, s'établissant à 32,9 %. Dans le même temps, le taux d'endettement des TPE/PME a diminué, notamment grâce au renforcement des capitaux propres et au remboursement des PGE. La trésorerie, bien qu'en recul, reste supérieure aux niveaux enregistrés avant la pandémie de Covid-19.

LES MÉDECINS FIDÈLES À LEUR TERRITOIRE

Les médecins généralistes français privilégient la proximité pour leur installation. Une étude de l'Insee (Insee Première n°2024, novembre 2024) montre que 50 % des praticiens formés dans les années 2000 exercent à moins de 85 km de leur lieu de naissance. Les grandes villes de province sont les plus attractives et concentrent 57 % des installations, loin devant Paris et sa région (13 %). Ainsi, certaines aires urbaines affichent un fort pouvoir d'attraction : Nantes, Annecy et La Rochelle captent

deux fois plus de médecins que leur poids démographique. À l'inverse, Valenciennes, Le Mans et Le Havre peinent à attirer les praticiens. La mobilité se réduit avec le temps. Après douze ans d'exercice, 96 % des médecins restent dans la même commune.

À noter : la France a perdu 5,6 % de ses médecins généralistes entre 2012 et 2021, malgré une population croissante et vieillissante.

LE « MADE IN FRANCE » PERD DU TERRAIN...

Malgré une forte adhésion des consommateurs au « **Made in France** » - 85 % des Français déclarent acheter des produits nationaux selon un récent sondage OpinionWay à l'occasion du salon MIF Expo 2024 (**Salon du Made in France**) - la part des produits manufacturés français dans la consommation des ménages a chuté de 82 % à 38 % entre 1965 et 2019. Le principal frein reste le prix, jugé trop élevé par 70 % des consommateurs. Les entreprises font face à des défis majeurs : la production manufacturière est en net repli depuis début 2024, avec un plus bas historique en octobre dernier selon l'indice PMI. Quelques signaux positifs émergent néanmoins : 57 ouvertures nettes d'usines en 2023 (contre 49 en 2022) et 36 au premier semestre 2024, principalement dans l'industrie verte et les biens de consommation.

À noter : le label Origine France Garantie (**OFG**) compte désormais 700 entreprises certifiées pour 32 000 produits.



INVESTISSEMENTS EN BAISSÉ DANS LES TPE/PME

Les dirigeants de TPE/PME freinent significativement leurs projets d'investissement selon le dernier baromètre **Bpifrance-Rexecode** publié le 15 novembre dernier. Seuls 43 % des chefs d'entreprise prévoient d'investir en 2025, contre plus de 50 % fin 2023. Soit le niveau le plus bas depuis la création du baromètre en 2018 (hors période Covid). L'enquête révèle que 60 % des dirigeants s'inquiètent d'un fléchissement de la demande. Les projets d'embauches sont également impactés, avec 46 % seulement de maintien des recrutements prévus. Cette prudence

s'explique notamment par les incertitudes liées aux futures mesures d'économies budgétaires pour 2025. Les entrepreneurs redoutent particulièrement une hausse de l'impôt sur les sociétés et une réduction des allègements de charges sociales.

Bon à savoir : malgré ce contexte tendu, la Banque de France maintient sa prévision d'une activité « **légèrement positive** » pour fin 2024, avec une croissance attendue de 1,1 % pour l'année 2024.

NOUVEAU RECORD DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES !

Les défaillances d'entreprises ont atteint un nouveau record au troisième trimestre 2024 avec une hausse de 15,6 % des procédures collectives. C'est ce que révèle le dernier Baromètre national des entreprises publié par le Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce (**CNGTC**), Infogreffe et Xerfi Spécific. Les redressements judiciaires bondissent notamment de 52,8 % sur un an. Malgré l'effet positif des Jeux Olympiques de Paris qui a dopé la création d'entreprises (+8,5 %, soit 132 693 nouvelles structures), le nombre de radiations s'envole de 21,8 % avec plus de 75 000 entreprises rayées du registre du commerce. L'analyse révèle de fortes disparités régionales : la

Bretagne affiche un bilan positif avec une hausse des créations (+9,7 %) et une baisse des défaillances (-3 %), tandis que l'Île-de-France, la Normandie et le Grand Est connaissent des difficultés accrues. Les secteurs les plus touchés sont l'immobilier (+35 % de défaillances), le transport (+32 %) et l'enseignement-santé (+30 %). À l'inverse, les services aux entreprises résistent mieux, avec une progression plus modérée des difficultés.

Bon à savoir : ces données s'appuient sur l'analyse des 7 millions d'entreprises immatriculées au Registre du commerce et des sociétés.

CHUTE DES REVENUS DES INDÉPENDANTS EN 2022

Les revenus des travailleurs non-salariés en France ont chuté de 6,9 % en euros constants en 2022 selon une étude que vient de publier l'Insee. Cette baisse intervient dans un contexte de forte inflation et malgré une hausse continue des effectifs : 4 millions de personnes aujourd'hui. En hausse de 7,9 %, les micro-entrepreneurs tirent leur épingle du jeu et leurs revenus augmentent aussi légèrement (+1,4 %) pour s'établir à 670 € mensuels. Ils représentent désormais près d'un travailleur indépendant sur deux. La situation est plus difficile pour les non-salariés « **classiques** ». Leurs revenus reculent de 5,2 %, à 4 030 € mensuels. Les métiers de bouche (-11,9 %), les professions paramédicales (-11,2 %) et le commerce de détail hors magasin (-10,1 %) sont les plus touchés.

À noter : le nombre de non-salariés (hors agriculture) a bondi de 72 % depuis 2008, ce qui équivaut à 1,5 million de travailleurs supplémentaires.



ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

GÉRER SON STRESS NATURELLEMENT

Impossible d'y échapper, le stress fait partie intégrante de la vie professionnelle. Alors, pour en diminuer les effets négatifs, on peut s'adonner à des activités réputées pour procurer confiance et relaxation^(*).

Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le stress est un état d'inquiétude ou de tension mentale causé par une situation difficile à laquelle le corps répond par des réactions psychiques et physiologiques (www.who.int/fr). Grâce, en outre, à la décharge d'adrénaline qu'il entraîne, l'organisme est capable de décupler ses forces mentales et physiques. Mais, cet

état n'est pas fait pour durer et se révèle néfaste lorsqu'il devient chronique, ce qui est le plus souvent le cas. Pour l'appréhender, le dompter et donc réussir à le gérer, on peut mettre au point quelques routines, mais aussi adapter des méthodes ancestrales connues pour leurs bienfaits relaxants.

L'HYGIÈNE DE VIE : LA BASE ESSENTIELLE

Essayer de garder un rythme et une hygiène de vie équilibrés est un point essentiel pour diminuer efficacement son stress. Pour y parvenir, on limite les boissons excitantes comme le café (un à deux par jour maximum), le thé, les boissons sucrées, l'alcool, ou les boissons énergisantes. Par ailleurs, côté alimentation, on privilégie les aliments riches en protéines, en acides gras oméga 3 et oméga 6 (poissons gras, noix, le soja, huile de lin, ...), mais aussi en

antioxydants (pommes, abricots, framboises, ...). Parallèlement, on soigne aussi son sommeil tant au coucher qu'au réveil en limitant les écrans dans la chambre, en cessant de regarder ou de lire en continu les informations trop anxiogènes, en retrouvant le plaisir de lire avec une infusion de plantes apaisantes comme la camomille, la passiflore ou encore la valériane.

LE SPORT : LA PRATIQUE LA PLUS COURANTE

Selon la récente étude d'OpinionWay pour Basic-Fit, 53 % des Français font avant tout du sport pour prendre soin de leur santé mentale. Ainsi, 95 % estiment que cela aide à réduire le stress et l'anxiété, mais aussi à booster la confiance en

soi (96 %). La marche est davantage plébiscitée par les 50-64 ans, le fitness et le running ont la faveur des 25-34 ans alors que la natation est pratiquée seulement par 18 % des Français.

LE CHI-GONG : LA LENTEUR À L'HONNEUR

Issu de la médecine traditionnelle chinoise, le **Chi-Gong (ou Qi-gong)** est une discipline qui allie douceur et lenteur. Les exercices visent à dynamiser l'énergie vitale (**le Qi**). Pendant une séance, on enchaîne des mouvements très lents, des postures immobiles, des exercices de respiration, de méditation et de visualisation. Cette pratique permet de mieux maîtriser son

corps, grâce notamment au travail sur la respiration (les épaules, la cage thoracique et le diaphragme sont bien ouverts, ce qui fluidifie le souffle), mais surtout, en se concentrant sur le mouvement, on évacue les pensées négatives et stressantes au profit d'une grande relaxation et d'une détente bénéfique.

LE TAÏ-CHI : « UN KUNG FU WUSHU AU RALENTI »

Dérivé de l'art martial traditionnel, le **Taï-chi**, dit « **art interne** », est une discipline psycho-corporelle qui partage des notions issues de la médecine traditionnelle chinoise. Lors d'une séance, on réalise un ensemble de mouvements continus et circulaires avec lenteur et précision dans un ordre préétabli. En effet, c'est l'extrême lenteur d'exécution qui permet d'établir un lien intime corps/esprit permettant ainsi de déceler les blocages internes, de sentir le courant énergétique. « *L'anxiété, le stress excessif, les épreuves de la vie, créent des tensions physiques et psychiques qui se manifestent par toutes sortes de maux : dans les muscles qui se contractent, dans les articulations qui se raidissent, dans le dos qui se bloque, par un ventre qui se noue ou encore par des migraines* » relève Fabienne Rossi, enseignante de Taï-chi au sein de l'Association Esprit Taï-chi - Belgentier - Var. « *En associant respiration, lenteur des gestes et relâchement, on développe par une posture non statique favorable à la stimulation des récepteurs sensoriels, le sens du lâcher prise. On détresse, on canalise et on régule ainsi ses émotions. Les liens avec des notions d'énergétiques, d'acupuncture, de méridiens, de yin et de yang, se font alors évidence.*

Mouvements de Taï chi



Durant les enchaînements, c'est l'être dans son entier qui se meut en harmonie : l'esprit guide les déplacements, les hanches donnent l'orientation, les mains et les bras accomplissent et matérialisent l'intention première et servent de balanciers, le souffle lie et facilite le tout, les membres inférieurs stabilisent, absorbent et amortissent la structure corporelle en déplacement, à la faveur d'une stimulation du flux sanguin. » Toujours pratiqué en posture verticale, avec ses gestes composés d'esquives, parades, frappes, saisies et ses armes factices, il convient à ceux qui ont besoin de se détendre par l'action.

(*) Ces pratiques ancestrales ne doivent en aucun cas remplacer un traitement médical conventionnel et l'avis d'un professionnel de santé.

LE YOGA : UNE PHILOSOPHIE DE VIE

Les postures simples le rendent accessible à un néophyte. Plus qu'une activité, le **yoga**, né en Inde il y a des millénaires, est une véritable philosophie de vie qui procure autant de bienfaits au corps qu'à l'esprit. Lors d'une séance, on pratique des exercices de respiration, de relaxation, de méditation que l'on alterne avec des postures à tenir plus ou moins longtemps. On apprend ainsi à atténuer ses émotions négatives telles que la tristesse, le

vide ou l'angoisse. Grâce à ses enchaînements de postures qui viennent secouer les muscles profonds et mobilisateurs ainsi que les membres inférieurs et supérieurs, on travaille aussi sur le renforcement musculaire. Il existe différentes formes de yoga, mais que l'on opte pour une technique dynamique ou calme, ses postures et étirements sont excellents pour neutraliser l'anxiété, contribuer à diminuer le stress et améliorer le sommeil.

LA MÉDITATION : UNE ACTIVITÉ STATIQUE

Du latin « **Meditare** » qui signifie « **contempler** », la **méditation** est une pratique psychocorporelle qui consiste à focaliser son attention sur ses pensées et ses sensations. On entraîne l'esprit à se libérer des pensées négatives et néfastes à travers des techniques de concentration et de relaxation pour faire taire

son brouhaha intérieur. Facilement mise en œuvre (on peut la faire assise à un bureau), la méditation est une activité de lâcher-prise qui aide à réduire le stress et l'anxiété, mais aussi à augmenter sa capacité de concentration.

LA RÉFLEXOLOGIE PLANTAIRE : RETROUVER SON ÉNERGIE

Technique ancestrale chinoise, la **réflexologie plantaire** est, entre autres, efficace contre le stress, les troubles du sommeil tout en permettant de retrouver son énergie.

Le principe : à chaque partie du corps, à chacun de nos organes, correspond un point ou une zone située au niveau du pied. Par

exemple, le système nerveux et les organes des sens sont localisés dans les orteils tout comme le visage et les dents. Masser le pied pendant 30 ou 60 minutes, en stimulant des points précis appelés « **zones réflexes** », permet donc de soulager les maux du corps, même des organes les plus éloignés.

LE SHIATSU : LIBÉRER LES TENSIONS

Cet art japonais s'inspire de l'acupuncture chinoise, mais la piqûre y est remplacée par la pression des doigts. L'objectif du **Shiatsu** (« **shi** » pour doigt et « **atsu** » pour pression) est de stimuler les 660 points vitaux du corps (**les tsubos**), situés sur le parcours des méridiens, dans lesquels circule notre éner-

gie (**Qi**). Le masseur la fait donc circuler par une succession de pressions plus ou moins appuyées et d'étirements. Ce massage, conseillé pour les troubles du sommeil ou certaines manifestations du stress, agit aussi sur les douleurs digestives et les tensions musculaires.

LES MASSAGES : POUR REPRENDRE SON SOUFFLE

La peau compte **720 000 terminaisons nerveuses**, on comprend alors que le **massage** permette de se ressourcer en profondeur tout en dissipant les tensions nerveuses. Il assouplit le corps en détendant les muscles squelettiques, les raideurs et en diminuant l'excitabilité. Il agit sur le système nerveux, mais monte aussi à la tête. Stimulée, l'hypophyse, une petite glande

cérébrale, sécrète des endorphines (morphines naturelles qui possèdent une action antidouleur et provoquent une sensation d'euphorie) tout en produisant de l'ocytocine, une substance qui, elle, engendre une baisse de la tension artérielle et un ralentissement du rythme cardiaque. Le massage est une parenthèse qui permet de reprendre son souffle et de se détendre rapidement.

LA MÉTHODE TRATAKA : FACILE À FAIRE

C'est une technique ancienne de méditation dérivée du yoga qui consiste à fixer son regard sur un point précis, comme la flamme d'une bougie par exemple, et à le fixer sans cligner des yeux le plus longtemps possible. Elle permet une réduction

significative des niveaux de stress et d'anxiété et, en maintenant cette technique dans le temps, une augmentation de la concentration et de la capacité de mémorisation. Une pratique simple et gratuite.

LA RESPIRATION PROFONDE : UN EFFET IMMÉDIAT

Le stress mental active le système nerveux sympathique. Résultat, les hormones déclenchent une série de symptômes physiques qui nous rendent plus nerveux. Pour évacuer ce stress, on peut faire des exercices de respiration profonde comme la

« **4-7-8** ». On inspire par le nez en comptant jusqu'à 4 secondes, on bloque la respiration en comptant jusqu'à 7 et on expire profondément par la bouche en comptant jusqu'à 8. On recommence 3 à 4 fois. Lentement.

À NOTER

Pour chaque discipline présentée, il existe de multiples pratiques. Par exemple, en Tai-chi, on peut s'adonner au style **Yang** (le plus populaire) assez statique qui privilégie les mouvements amples et les cercles verticaux, mais aussi au **Wuhao**

qui développe des mouvements denses et compacts. De même, selon, on optera pour le dynamique **Ashtanga yoga** ou le **Yin Yoga** plus lent. À chacun de trouver la méthode qui lui correspond le mieux.



45^{ES} JOURNÉES NATIONALES DES CENTRES DE GESTION AGRÉÉS ET DES PETITES ENTREPRISES.

En 2024 et 2025, les Organismes de Gestion Agréés (OGA) continuent et continueront d'innover et de proposer à leurs adhérents commerçants, artisans et professionnels libéraux de nouveaux produits et services toujours plus performants, afin de s'adapter au changement de modèle économique induit par les pouvoirs publics. Ces services sont déjà nombreux, et d'autres sont attendus encore l'année prochaine ! Tel était le thème central des 45^{es} Journées de la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA), qui se sont tenues les 4 et 5 novembre à Bordeaux.

CAP SUR UN OcéAN DE SERVICES !

Chefs de petites entreprises, élus et collaborateurs des Centres et Organismes de Gestion Agréés, partenaires experts-comptables, personnalités et responsables du monde de l'entreprise, du commerce, des organismes consulaires, de l'administration... Ils sont près de 300 congressistes à participer, les 4 et 5 novembre 2024 à la Cité Mondiale de Bordeaux, aux 45^{es} Journées Nationales des Centres de Gestion Agréés et des Petites Entreprises, organisées par la FCGA, sous le haut patronage du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Cette année, ce sont **Farouk Boulbahri**, membre du Bureau de la FCGA et Président de l'OGA 13, Commissaire général des Journées, et **Olivier Julien**, membre du Bureau de la FCGA et Président de Combo by CGA HDF, Commissaire Général Adjoint, qui sont à la baguette pour orchestrer ces Journées Nationales. Le thème retenu pour cette édition 2024 : **les services !** Un thème d'actualité qui concerne aussi bien les OGA eux-mêmes que les professionnels de la comptabilité et bien entendu les adhérents.

APRÈS-MIDI DÉTENTE ET TROPHÉES DES AILES DE LA TPE

Après un accueil et une après-midi détente où les congressistes et les accompagnants qui le souhaitent ont pu partir à la découverte des vignobles du monde et des plus grands crus classés de Bordeaux en visitant la magnifique Cité du Vin, tous se retrouvent dimanche 3 novembre en fin d'après-midi, dans le grand auditorium de la Cité Mondiale de Bordeaux, pour la remise des **29^{es} Trophées des Ailes de la TPE**.

Animée par **Farouk Boulbahri** et **Olivier Julien**, cette cérémonie est organisée en partenariat avec le **Groupe VYV**, le premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, avec la participation de **Magdalena Aure**, Responsable réseau experts-comptables apporteurs d'affaires au sein du Groupe VYV, représentant les Trophées des Ailes de la TPE, et **Djamila Bennai** Chargée des partenariats institutionnels du Groupe VYV. Ces Trophées des Ailes de la TPE, dont le Jury est présidé par **Hervé Lemainque**, Président fondateur de l'association JNCP (Journée

Nationale du Commerce de Proximité, de l'artisanat et du centre-ville), constituent le premier Trophée national pour les commerçants, artisans et professionnels libéraux, et récompensent les adhérents des Organismes de Gestion Agréés les plus remarquables, dans différentes catégories. Cette année, les trophées d'or étaient attribués dans huit catégories : **performance économique, innovation et numérique, emploi, formation et bien-être au travail, sauvegarde des métiers, BNC (professions libérales), coup de cœur du jury, prix spécial VYV et prix spécial du Jury**. Autant de trophées décernés à des entrepreneurs qui cultivent l'excellence, chacun dans leur domaine !

Cette soirée du dimanche se termine ensuite de façon très conviviale par un grand dîner d'accueil au sein de la Cité Mondiale de Bordeaux, animé par un jeu interactif de questions-réponses autour... du vin !





UN DÉBUT DE MATINÉE DYNAMIQUE

Lundi matin 4 novembre, les congressistes se retrouvent dans l'auditorium de la Cité mondiale de Bordeaux pour l'ouverture des travaux. **David Blanchard**, Président de la FCGA prend la parole pour souhaiter la bienvenue à tous les participants et faire une synthèse des nouvelles orientations de la Fédération et des OGA. « *Les événements récents et le nouveau contexte des OGA nous confirment dans notre choix et notre volonté d'offrir aux adhérents de nouveaux services et de nouveaux outils, tout en conservant notre rôle historique de soutien aux TPE* », affirme David Blanchard. « *Innovation et créativité : tels sont nos mots d'ordre* », conclut le Président de la FCGA qui remercie ensuite toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de ces Journées Nationales et l'ensemble des personnalités présentes ainsi que les partenaires de la FCGA présents cette année encore à Bordeaux, et il déclare ouvertes ces 45^{es} Journées Nationales de la FCGA. **Claudine Bichet**, Adjointe au maire de Bordeaux, chargée des finances, du défi climatique, de la transition énergétique et de l'égalité femmes/hommes prend alors le micro pour dresser un état des lieux des petites entreprises à Bordeaux, en insistant sur la nécessaire transition écologique des acteurs économiques locaux, que la mairie soutient activement dans cette démarche. Puis **Guillaume Rivière**, Président du Cegal, l'Organisme mixte de gestion agréé de Libourne, prend à son tour la parole en

rappelant que les vignerons du Bordelais, en cas de difficultés, s'appuient sur leurs qualités et sur leurs forces. « *Il doit en être de même pour nos OGA* », explique Guillaume Rivière. En milieu de matinée, après une présentation des travaux de la journée par Farouk Boulbahi et Olivier Julien, Commissaires des 45^{es} Journées de la FCGA, se déroule un premier temps fort : une suite de scènes sur la motivation, l'engagement, le rebond professionnel et personnel et le management, animé par la **Team «Inspire, Expire»**. Une suite dynamique et surprenante de cinq conférences très courtes qui est très appréciée par tous les participants réunis à Bordeaux ! Tout de suite après, a lieu sur la scène de l'auditorium de la Cité Mondiale de Bordeaux la présentation officielle des partenaires des 45^{es} Journées Nationales des Centres de Gestion Agréés et des Petites Entreprises. Ils sont encore très nombreux cette année à apporter leur concours à ces Journées, et certains comme le **groupe VYV** ou **Sage**, sont même devenus des partenaires historiques !



UNE TABLE RONDE D'ACTUALITÉ

En seconde partie de matinée du 4 novembre se tient un autre temps fort de ces Journées : une table ronde sur le thème d'actualité : l'OGA nouveau est arrivé, animée par **Farouk Boulbahi** et avec la participation de :

- **Mathieu Dintras**, Président de l'Association Nationale des Experts-Comptables Stagiaires ;
- **Delphine Sabatey**, Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Nouvelle Aquitaine ;
- **Florian Roland**, Président du Club des Jeunes Experts-Comptables et Commissaire aux Comptes Aquitaine ;
- **Philippe Courtabessis**, Chef d'entreprise, AESEA Group.



Farouk Boulbahi présente le thème de cette table ronde : faute désormais d'un avantage fiscal à l'adhésion, il faut trouver de nouveaux moyens d'attirer et de fidéliser les adhérents des OGA, notamment par l'exploitation des bases de données des organismes de gestion. C'est ce que fait déjà la FCGA dans plusieurs domaines, comme le démontre le tour d'horizon de Farouk Boulbahi des nouveaux services mis en place récemment : la labellisation des associations avec **Label Asso**, **Skilleos** pour la formation, **Dynabuy** comme centrale d'achats ou encore Mes Aides Publiques Infogreffe (**MAPI**) pour la recherche des aides financières. Les partenariats noués avec ces trois derniers opérateurs permettent déjà aux professionnels qui en font le choix de bénéficier de leurs services à des conditions préférentielles. En effet, comme le souligne Dephine Sabatey, « *le rôle des OGA, avec ces services, est de mieux accompagner encore les dirigeants de TPE* ».

« *Et sur un autre plan, la transition numérique et le passage à la facturation électronique seront des enjeux majeurs pour l'accompagnement des TPE par les OGA et les experts-comptables* », soulignent encore les intervenants.

Farouk Boulbahi, Commissaire général des Journées de la FCGA, conclut finalement cette table ronde en laissant ensuite la parole aux participants pour de nombreuses questions aux intervenants.

DES ATELIERS TRÈS ATTENDUS

Lundi 4 novembre en début d'après-midi, les participants aux 45^{es} Journées de la FCGA se retrouvent dans l'auditorium de la Cité Mondiale de Bordeaux pour suivre quatre ateliers, tous particulièrement intéressants et animés par des spécialistes de haut niveau. **Le premier**, organisé par la Banque Populaire, a pour thème « **La révolution des paiements** » et est animé par **Pascal Noivo**, Responsable Paiement, Marché des Professionnels, Banque Populaire. Pascal Noivo brosse un tableau complet des évolutions récentes et à venir des modes de paiement. **Le second atelier**, présenté par Mes Aides Publiques Infogreffe (**MAPI**), est animé par **Michel Struk**, Cofondateur et Président de MAPI et a pour thème : « **Comment stimuler les opportunités de financements publics sur sa base adhérents et impliquer l'expert-comptable** ». En effet, grâce à la plateforme MAPI mise à la disposition des OGA, les TPE, clientes des experts-comptables, peuvent découvrir les aides financières qui leur sont nécessaires



et frapper aux bonnes portes pour les obtenir. **Le troisième atelier**, proposé par Sage sur le thème « **Répondre à la demande des TPE qui recherchent des services de conseil et de gestion** » est animé, lui, par **Isabelle Michaud**, Directrice Commerciale SAGE. Isabelle Michaud présente les solutions de gestion de Sage à destination des TPE, notamment en matière de trésorerie et de facturation, qui sont nombreuses et à la pointe de la technologie. **Le quatrième atelier** enfin, très attendu lui aussi, est présenté par **Christophe Dunoyer**, Vice-Président de la FCGA et Président d'OGA Services. Au menu de cet atelier : les actualités récentes d'OGA Services. Christophe Dunoyer présente d'abord l'Observatoire Economique mis en place à destination des adhérents, de façon mensuelle ou trimestrielle. « *Cet observatoire doit être davantage*

développé et mis en avant. Nous sommes des experts de la data des TPE/PME, et nous devons retrouver notre leadership dans ce domaine », explique le Président d'OGA Services. « *Nous avons d'ailleurs créé avec la société Atometrics un outil de collecte et de restitution des data* », ajoute encore Christophe Dunoyer. **Autre actualité** : le projet d'OGA Services d'assurer le contrôle des comptes des tutelles (des majeurs protégés), avec une labellisation. Ce « **marché** » est très important : il y a aujourd'hui en France 500 000 comptes de tutelles à contrôler ! Pour ce nouveau service, les OGA qui le souhaitent seront sous-traitantes de LABEL ASSO. Affaire à suivre donc, mais les décisions pour cette nouvelle activité devront être prises très rapidement.

UNE SOIRÉE DE GALA... FÉRIQUE !

Lundi 4 novembre en soirée, les participants aux Journées Nationales de la FCGA et leurs accompagnants se retrouvent pour une grande soirée de gala aux Bassins des Lumières de Bordeaux, une ancienne et immense base navale reconvertie en... musée géant virtuel ! Sur les murs, les plus grands maîtres de la peinture hollandaise, dans une ambiance immersive, poétique, féérique ! Une magnifique soirée qui s'est terminée, bien sûr, sur la piste de danse dirigée par un DJ !



LE PÔLE PARTENAIRES DE LA FCGA

Cette année encore, de très nombreux partenaires ont répondu présent aux 45^{es} Journées Nationales de la FCGA et ont pu présenter leurs produits et services dans le Pôle Partenaires. Lieu privilégié de rencontre et de partage, ce Pôle Partenaires est toujours très apprécié, chacun pouvant continuer d'échanger de manière très conviviale entre les conférences et les débats. Pour encore plus de convivialité, il y a aussi, chaque année, un grand jeu-concours organisé par la FCGA avec le soutien de ses partenaires, et dont les résultats ont été annoncés mardi midi 5 novembre avec un tirage au sort des gagnants assuré par le grand joueur de rugby Marc Lièvremont !

DES ATELIERS INTENSES ET UNE CONFÉRENCE PASSIONNANTE

Mardi matin 5 novembre, se déroulent d'abord deux courts mais très intensifs ateliers. **Le premier** porte sur la responsabilité sociétale des entreprises (**RSE**) et est animé par **Gills Robert**, fondateur de **Hosmony** et créateur de **MyDAD360**, qui accompagne les TPE et PME dans une transition sociétale avec un parcours de labellisation RSE. **Le second atelier** est proposé par **ECMA**, une association loi 1901 qui propose des solutions logicielles pour les cabinets d'expertise-comptable dont notamment une solution de facturation électronique avec jefacture.com, et est animé par **Christophe Launoy**, Responsable des Partenariats et des Ventes Indirectes chez ECMA. Puis vient le dernier grand temps fort de ces 45^{es} Journées Nationales de la FCGA, une conférence de Marc Lièvremont sur le thème : « **De la détermination à atteindre ses objectifs !** », avec l'aimable sponsoring de France Gestion. **Marc Lièvremont**, ancien joueur et entraîneur de rugby de club et de l'Equipe de France, champion de France en 1998 avec le Stade Français, compte 25 sélections en équipe de France entre 1995 et 1999 avec laquelle il remporte le Grand Chelem en 1998 ! « *Jouer au rugby c'est prendre l'initiative, avoir du courage et savoir transmettre, comme doit le faire un dirigeant d'entreprise* », explique Marc Lièvremont. « *Avancer et se soutenir en permanence* », voilà la clé de la réussite, ajoute-t-il. Une conférence passionnante d'un grand champion, engagée, lucide et très sensible sur le sport comme modèle de vie et comme exemple de réussite personnelle et professionnelle, vivement applaudie par tous les participants aux Journées Nationales de la FCGA à Bordeaux ! Enfin, au terme de cette matinée et de ces deux jours de débats particulièrement enrichissants, Farouk Boulbahi, Commissaire général des Journées, et Olivier Julien, Commissaire Général Adjoint, remercient tous les congressistes venus nombreux cette année à Bordeaux et adressent leurs félicitations aux organisateurs. David Blanchard, Président de la FCGA, conclut en expliquant qu'il s'agit maintenant pour les organismes de gestion agréés de mettre en œuvre tous les services que la FCGA propose, et en assurant que les OGA peuvent compter sur la FCGA pour les soutenir !



PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR : COMMENT EN FAIRE BÉNÉFICIAIRE VOS SALARIÉS ?

La loi sur le partage de la valeur entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025, et les entreprises de 11 à 49 salariés doivent s'y préparer. Si plusieurs dispositifs y sont associés, la prime de partage de la valeur (PPV) est l'un des avantages les plus faciles et les moins onéreux à mettre en place, et ce, même si vous n'avez qu'un seul salarié. On vous explique tout.

La prime de partage de la valeur, dont le cadre a été posé dans la loi sur le pouvoir d'achat d'août 2022, est la descendante directe de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA ou « prime Macron »). Mais contrairement à sa grande sœur, elle affirme un objectif plus pérenne de redistribution

d'une partie des revenus d'une entreprise à ses salariés. Elle concerne tous les types d'entreprises, quelles que soient leurs activités, dès lors qu'elles emploient au moins une personne, peu importe son contrat.

UNE PRIME FISCALEMENT AVANTAGEUSE

Pour l'entreprise, la PPV est exonérée d'impôt sur le revenu ainsi que des cotisations et contributions sociales, patronales, et salariales (dont la CSG et le CRDS) pour les salariés ayant une rémunération inférieure à trois fois la valeur annuelle

du Smic. Son montant d'exonération est limité à 3 000 € par an et par bénéficiaire (plafond qui monte à 6 000 € dans le cadre d'un accord d'intéressement).

COLLECTIVE ET MODULABLE

Cette prime est obligatoirement collective, c'est-à-dire qu'elle doit être versée à tous les employés, sauf le chef d'entreprise. Elle peut être fixe (la même pour tous), ou modulable selon cinq critères cumulables ou non : la rémunération,

le niveau de classification, la présence effective dans l'entreprise l'année écoulée, la durée du travail (en cas de temps partiel) et l'ancienneté.

COMMENT LA METTRE EN PLACE ?

Cette prime est très facile à mettre en place, soit dans le cadre d'un accord d'intéressement, soit par décision unilatérale du chef d'entreprise, qui en choisira le montant. Pour les petites entreprises, la démarche est simple et se fait en quelques clics : il vous suffit d'aller sur le site de l'URSSAF, de chercher l'onglet « prime de partage de la valeur » et de vous laisser guider. Des exemples d'accord unilatéral sont fournis. Attention en revanche, la mise en place de la PPV ne peut pas

venir remplacer une prime déjà existante (la prime qualité, par exemple), elle doit obligatoirement s'intégrer en plus. Il est également à noter la possibilité d'octroyer deux PPV par année civile, à des conditions évolutives selon le souhait du chef d'entreprise. Elles peuvent être attribuées soit en une seule fois, soit en plusieurs versements (dans la limite d'un par trimestre, il n'est pas faisable d'en mensualiser le dépôt).

IMPLIQUER LES SALARIÉS

L'un des avantages de la mise en place de cette prime est de s'ancrer dans un dispositif plus pérenne, qui change des multiples primes accordées lors de la crise Covid, et implique plus durablement les salariés. Outil managérial particulièrement efficace, il repose sur un levier gagnant-gagnant. Un bon

point pour fidéliser son équipe, donc, mais aussi pour la motiver en mettant un objectif en face de la prime : celui de s'associer au développement de l'entreprise. Il est à souligner que pour les entreprises de moins de 50 salariés, cette prime est non imposable pour les bénéficiaires.

LOI SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR : PRÉPAREZ VOUS !

Si votre entreprise compte plus de dix salariés, a généré un bénéfice net fiscal d'au moins 1 % sur trois années consécutives (et n'a pas déjà instauré un système de partage de la valeur), vous faites partie des quelques 170 000 sociétés françaises à devoir mettre en place une solution de partage des bénéfices en 2025 ! Vous avez pour cela le choix

entre plusieurs dispositifs, qui répondent à des objectifs différents : la participation aux bénéfices, l'accord d'intéressement, le système d'abondement d'un plan d'épargne salariale (PEE, Perco, PER Collectif) ou le simple versement d'une PPV.



Pour votre projet, faites-vous accompagner par un expert-comptable
www.business-story.biz

Création et développement

3 rendez-vous offerts et personnalisés

Vous montez votre boîte ?
Vous développez votre entreprise ?



Reprise et investissement

Donnez de la visibilité à votre projet !

Vous souhaitez reprendre une entreprise ?
Votre société est en phase de croissance
externe ?

